



Nous sommes vigilants !

Charte pour la prévention des abus sexuels, de la maltraitance et d'autres formes de violation de l'intégrité

Conférence de presse du vendredi 25.11.2011 à Berne

Statement

Esther Gingold, membre de la direction de Procap Suisse et responsable formation et sections

- Le texte parlé fait foi -

Mise en œuvre de la charte pour la prévention des abus sexuels, de la maltraitance et d'autres formes de violation de l'intégrité dans la plus grande organisation d'entraide et de membres Procap Suisse.

Grâce aux 45 sections et 30 groupes de sport, Procap Suisse dispose d'une structure bien ancrée dans les régions, qui lui permet d'être proche de ses membres et de favoriser les rencontres entre personnes avec handicap et sans handicap, dans le cadre de manifestations conviviales, d'excursions et de points de rencontre. Dans ce cadre, il est absolument essentiel d'entretenir des relations amicales saines et souhaitées mutuellement. Cela implique également que l'on puisse (spontanément) se toucher et s'aider, sans dépasser des limites.

Les nombreux abus de H. S. à l'encontre de personnes avec handicap dans plusieurs institutions du canton de Berne et d'autres cantons ont été un choc pour les responsables de Procap Suisse. Le comité central a par conséquent rapidement décidé que tous les collaborateurs/trices professionnelles du secrétariat central et que les employés professionnelles dans les sections de Procap actifs dans les conseils ou l'assistance doivent participer à une formation de sensibilisation d'ici à la fin de l'année 2011. D'ici à fin décembre, quelque 150 collaborateurs/trices et représentants des sections de Procap auront par conséquent participé à une formation de trois heures donnée par le service Mira (www.mira.ch). Parallèlement, tous les collaborateurs/trices et responsables de section ont reçu la brochure de Procap « Relations – Limites et abus » (Cette brochure parue en février 2011 est à disposition à la conférence de presse et peut être téléchargée du site Internet de Procap).

Procap est vigilante : lorsque des abus sont constatés ou suspectés, on attend aussi une réaction appropriée. Etre attentif, savoir distinguer des situations positives et moins positives, et connaître les services à qui l'on peut s'adresser au sein de Procap et en dehors de celle-ci, tel est le but de cette sensibilisation. Les personnes commettant des abus doivent le savoir : chez Procap on est vigilant et leurs délits ne resteront pas impunis.

Pour 2012, les collaborateurs/trices de Procap Suisse signeront une déclaration personnelle. Et les check-lists et aides de travail pour la sélection, le recrutement et l'engagement de nouveaux collaborateurs/trices au secrétariat central seront complétés par des éléments et des questions sur les thèmes « gestion de la proximité/distance ; gestion des critiques et des situations critiques ; image de l'homme et motivation ». Pour prendre un exemple : aux avocats/tes souhaitant nouvellement travailler chez Procap Suisse, on pourra p.ex. demander comment ils consoleraient une personne cherchant conseil et qui fond soudain en larmes durant la consultation juridique. Ces nouveaux collaborateurs/trices ayant un contact direct avec les clients doivent, en plus, présenter un extrait récent de leur casier judiciaire.

Mais Procap n'a pas seulement des employés rémunérés ; environ 1500 bénévoles travaillent régulièrement pour l'association. Depuis plusieurs années, des manifestations de sensibilisation sur ce sujet sont régulièrement organisées pour les quelque 300 bénévoles dans l'agence de voyages (responsables de voyages et accompagnants) et les responsables des groupes de sport de Procap. Leur contrat comprend un engagement personnel, qui sera encore revu l'année prochaine et adapté au modèle de Mira. De plus, à partir de 2012, les nouveaux responsables de voyages devront présenter un extrait récent de leur casier judiciaire.

Les cinq plus grandes sections, réunissant à elles seules la moitié des membres de Procap, ont été informées de la charte et sont prêtes à la ratifier au moyen de plans de mise en œuvre concrets, d'ici au 1^{er} trimestre 2012. Toutes les autres sections sont également invitées à suivre cet exemple. Le programme de perfectionnement 2012 propose, en outre, la possibilité de suivre d'autres soirées de sensibilisation chez Mira. Ces cours sont proposés en collaboration avec Insieme Suisse et l'association Cerebral Suisse, afin de pouvoir réaliser le plus grand nombre possible de cours dans les différentes régions.

Berne, le 25 novembre 2011

Pour tout complément d'information : Esther Gingold, membre de la direction de Procap Suisse,
e-mail: esther.gingold@procap.ch ou tél. : 079 14 98 74